



Syndicat National des Agents des Douanes

GT Règle de Gestion du 23 avril 2013

Monsieur le Président

En introduction, le SNAD-CGT tient à rappeler à l'administration son attachement, en terme de déroulement de carrière, au principe du concours pour l'accès au grade et à la linéarité au sein d'une catégorie. Cet objectif guide notre réflexion et nous amène à émettre des remarques légitimes quant aux fiches de travail du présent groupe de travail.

Concernant la fiche numéro 1

Pour le SNAD-CGT, le scénario 3 pénalise le moins les agents prenant des disponibilités pour élever des enfants (principalement des femmes) ce qui rentre pleinement dans les débats à tout niveau de l'Etat, auquel souscrit la CGT, sur l'égalité homme/femme.

Concernant la fiche numéro 2

Pour le SNAD-CGT les propositions de l'administration, loin d'être une panacée, vont dans le bon sens. Néanmoins, nous réaffirmons notre position contre les filières métiers.

Concernant la fiche numéro 3

Le SNAD-CGT déplore la diminution des promotions en général et la promulgation tardive des décrets.

Concernant les TA le scénario 2 convient au SNAD-CGT.

Pour la LA de B en A la solution préconisée apparaît logique.

Nous profitons du GT pour évoquer la problématique des promotion retraite en particulier l'inadéquation entre la date de nomination dans le grade et celle du départ obligatoire à la retraite.

Une période de six mois maximum doit être consacrée pour le calcul de la pension. Or cette période n'est pas toujours suffisante pour les agents n'ayant atteint pas l'age légal.

Concernant la fiche numéro 4

Pour le Point 1

Nous profitons de ce GT pour vous rappeler nos revendications :

- Suppression de la règle des 3 ans
- rétablissement du tableau bis
- suppression des points de résidence bonifiée. Système stupide qui trouve son application la plus critique rue Yves Toudic à Paris : le 16 étant bonifié, le 14 ne l'étant pas. Les exemples ne manquent pas.
- retour à la notion de résidence déshéritée

Pour mettre un frein au turn-over, dans un principe d'équité, nous proposons le déplafonnement des points d'ancienneté à la résidence.

Pour le Point 2

Le SNAD-CGT partage votre proposition